



Procès-verbal de la réunion du jeudi 3 juillet 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Compainville, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 18 juin 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 5 Votants : 60

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Mouquet C. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Petit S. Beuvin M. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Decoudre J. Dupuis P. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Biville F. Soulez L. Bourguignon F. Duval I. Rimbert C. Beauvais A. Coutard G. Dochy A. Ancelin C. Frere P. Carpentier S. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Troussé N. Hermand T. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, P. Bos, D. Rouzé, N. Barthélémy, P. Legay, M. Gibaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- C. Lesueur excusée, pouvoir à I. Klotz
- T. Martin excusé, pouvoir à J. Decoudre
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- J.Y. Duflos excusé, pouvoir à F. Bourguignon
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : F. Biville.

M. Picard, président, remercie la commune de Compainville pour son accueil.

Il demande aux élus de respecter une minute de silence en mémoire de M. Lesueur, décédé dernièrement, et qui était maire d'Ernemont la villette.

Il présente M. Letondeur, le nouveau Maire de la commune d'Ernemont et lui souhaite la bienvenue.

1/ Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2/ Présentation du rapport définitif de la chambre régionale des comptes

La Communauté de communes des 4 rivières a fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes sur le budget principal de la CC4R et les budgets annexes, sur les exercices 2019 à 2024. Quelques recommandations ont été émises. Le rapport a été adressé à chacun des élus dans son intégralité, par mail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte du présent rapport et n'émet pas d'observation particulière.

3/ Délibération pour approuver le contrat de territoire et autoriser le président à le signer

Les acteurs du Département et de la Région se sont réunis dernièrement pour finaliser l'étude des dossiers présentés au contrat de territoire. Il s'agit de 10 projets sur le territoire communautaire. Le contrat de territoire est un outil financier et incitatif au service des stratégies de développement qui permettent d'accompagner les territoires vers les transitions durables nécessaires. L'engagement du Département et de la Région permet d'accompagner des investissements structurants sur le territoire. Vous trouverez ci-dessous le tableau des projets inscrits au contrat de territoire, une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer ce contrat pour la période 2023 à 2027.

Pour les montants attribués, il existe effectivement des différences avec le tableau transmis, aux élus concernés par l'un des projets, avant le comité du pilotage du 12 mai, ces montants ayant été réévalués par les élus du Département et de la région lors de ce copil. La version présentée lors du conseil est donc celle validée lors du copil du 12 mai.

Ainsi, s'agissant du projet du Sivos de Bézancourt, avant le copil, le montant estimé de la demande de subvention auprès du département était de 474 000€, or Monsieur Nicolas Bertrand, vice-président du conseil départemental, a annoncé lors de la réunion du 12 mai, que la participation serait de 432 000€, montant repris dans la maquette.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

4/ Renouveaulement de la convention régionale de l'orientation et des métiers

L'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie propose le renouvellement de la convention avec la Com-Com pour une durée de 3 ans. Sans incidence financière pour la Communauté de communes, le renouvellement de cette convention permet de développer sur le territoire, l'offre d'information sur les métiers et l'orientation professionnelle, en organisant des actions, en animant des réseaux d'information, et en mobilisant les entreprises et partenaires économiques. Un forum est déjà prévu le 7 octobre prochain qui s'appellera « métiers en tournée ».

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

5/ Présentation du rapport d'activités 2024 de la CC4R

Conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes, la communauté de communes doit rédiger un rapport annuel d'activités. Ce rapport a été envoyé par mail à chacun des élus.

M. Lemerancier fait remarquer que ce rapport est très intéressant à découvrir, notamment au niveau de l'évolution de la population par tranche d'âge.

Il n'y a pas d'observation particulière, le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

6/ Mise en place de la location d'un T.P.E pour régler par carte bancaire à l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à louer un terminal de paiement électronique pour permettre aux clients de l'office du tourisme des 4 rivières de régler leur achat par carte bleue.

Pour cela, il est proposé de signer un contrat avec la caisse d'épargne de Normandie pour un montant mensuel de 24,90€ H.T avec un engagement sur 24 mois. Cette location comprend :

- La préparation et la livraison,
- La formation et l'installation,
- L'assistance technique,
- La maintenance avec échange standard en cas de panne.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

7/ Délibération pour fixer la tarification des produits de la boutique et de la location de vélo à l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour fixer la tarification des produits de la boutique et de la mise en location d'un parc à vélos à l'office du tourisme des 4 rivières. Il est proposé de fixer une tarification sur les différents produits et services vendus à l'office du tourisme :

- Produits artisanaux avec marge pouvant aller jusqu'à 20%
- Service de photocopie : allant de 10 centimes à 75 centimes suivant le format et la couleur
- Disques bleus de stationnement à 1€
- La location de vélo en journée de 15 à 45€, demi journée de 9 à 25€, caution de 30 à 150€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

8/ Délibération pour fixer la commission de revente sur les produits en dépôt vente à l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour fixer la commission de revente sur les produits en dépôt vente à l'office du tourisme des 4 rivières. Une commission de 20% sera appliquée sur le prix de vente des produits au bénéfice de l'office du tourisme.

En ce qui concerne la revente de carte de pêche, l'office percevra une commission de 1€ par carte de pêche vendue. Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

9/ Délibération décidant l'acquisition d'une carte d'achat public à la CC4R

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à l'acquisition d'une carte d'achat public conformément au décret n°2023-209 du 27 mars 2023. Cette carte de paiement permettra de régler des achats où il n'est pas possible de payer en mandat administratif, comme pour l'obtention d'une carte grise d'un véhicule de services, par exemple. C'est la caisse d'épargne Normandie qui permet aux collectivités l'utilisation encadrée de cette carte, moyennant une cotisation mensuelle de 25€ et une commission de 0,70% par transaction.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

10/ Délibération pour fermer plusieurs régies de recettes.

Suite à la mise en place de la dématérialisation des factures, qui sont envoyées directement sous forme d'avis de sommes à payer par la DG FIP aux administrés et de l'éloignement de la trésorerie recevant les régies de recettes, il est proposé de fermer les régies suivantes :

- Téléalarme
- Crèche Amstramgram.

Suite à la fermeture du service de portage des repas au 30 juin dernier, il est proposé de fermer également cette régie de recettes.

Une délibération doit être prise pour la fermeture des 3 régies ci-dessus.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

11/ Délibération pour signer la convention avec le Département dans le cadre du pacte territorial

Dans le cadre de la mise en place du pacte territorial, une délibération a déjà été prise pour signer le volet 1 (animation) et le volet 2 (information conseil) avec l'état et l'opérateur Inhari.

Il convient désormais de signer la convention avec le Département dans le cadre du volet 3 (accompagnement) du pacte territorial, afin que les ménages du territoire puissent bénéficier de subventions, dans le cadre de travaux liés à l'amélioration de l'habitat.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

12/ Attribution du marché de fourniture et livraison de colonnes à verres

Dans le cadre du renouvellement des colonnes à verre du territoire du SIEOM, un marché public à procédure formalisée a été lancé pour la fourniture et la livraison de colonnes aériennes destinées à la collecte du verre. Ce marché a une durée de 4 ans et est conclu pour une quantité minimum de 130 colonnes.

A l'issue de la CAO du 27 mai 2025, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise UTPM, selon les critères définis dans le règlement de consultation, pour un montant total de 251 700 € HT, soit 302 040 € TTC. Un montant de 300 000 € a été prévu au budget 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette attribution et d'autoriser le Président à signer le marché.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

13/ Attribution du marché de fournitures de bennes de déchetterie

Dans le cadre du renouvellement et de l'acquisition de nouvelles bennes de déchetteries, un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé pour la fourniture de bennes (bennes ampli roll de 38 m³ et 15 m³).

Le marché sera signé pour 4 ans.

Après ouverture et analyse des offres, c'est l'entreprise Gillard qui a été retenue comme attributaire du marché.

Le prix unitaire des bennes s'élève à :

- 7013€ H.T + transport de 892€ pour la benne de 38 m³
- 4357€ H.T + transport de 892€ pour la benne de 15m³.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

14/ Signature du devis pour l'aménagement de la plateforme de déchets verts à la déchetterie de Gournay en Bray.

Afin d'améliorer la gestion des déchets verts de la déchetterie de Gournay-en-Bray, le SIEOM a prévu la construction d'une plateforme dédiée, sur le terrain adjacent à la déchetterie. Cette plateforme sera plus grande que l'actuelle et permettra notamment la séparation des différents déchets verts et le broyage des branchages.

Un devis a été établi par l'entreprise MFTP pour un montant de 81 082 € HT, soit 97 298.40 € TTC. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le devis. Un montant de 100 000 € a été prévu au budget 2025.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

15/ Modification des horaires d'ouverture de la déchetterie de La Feuillie

Dans une volonté d'harmonisation des plages horaires d'ouverture des déchetteries et afin de répondre à la fréquentation de la déchetterie de La Feuillie, il est proposé d'élargir les horaires d'ouverture, en été et en hiver, comme présenté ci-dessous :

ÉTÉ	Horaires actuels (19h15)	Propositions horaires (23h15)	Entretien (2h)
Lundi	10h - 11h45 14h - 16h45	10h - 11h45 13h30 - 17h45	9h – 10h
Mercredi	10h - 11h45 14h - 16h45	10h - 11h45 13h30 - 17h45	12h – 12h30
Vendredi	14h - 17h45	13h30 - 17h45	
Samedi	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 13h30 - 17h45	12h – 12h30

HIVER	Horaires actuels (11h30)	Propositions horaires (17h30)	Entretien (1h)
Lundi	10h - 11h45 14h - 15h45	10h-11h45 13h30-16h45	9h30 – 10h
Mercredi	10h - 11h45 14h - 15h45	10h – 11h45 13h30 – 16h45	
Vendredi	14h - 15h45	13h30 – 16h45	
Samedi	10h - 11h45 14h - 15h45	10h – 11h45 13h30 – 16h45	13h – 13h30

Cette modification permettra une meilleure accessibilité pour les usagers et renforcera la cohérence avec les autres sites du territoire. Du temps pour l'entretien des déchetteries est également proposé pour les agents. Le changement des horaires sera effectif au 1^{er} septembre 2025. Une délibération doit être prise dans ce sens. Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

16/ Augmentation de la durée du temps de travail des deux agents de déchetterie de La Feuillie

Suite à la modification des horaires d'ouverture de la déchetterie de La Feuillie, il convient de délibérer pour augmenter la durée hebdomadaire de travail des 2 agents à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Passage de 24,83h à 29,35h, temps de travail annualisé.
- Passage de 18,08h à 24,50h, temps de travail annualisé également.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

17/ Modification de la délibération liée au RIFSEEP

Une délibération concernant la mise en place du RIFSEEP a été prise en 2018, et suite à des modifications, il convient de délibérer pour acter ces changements qui sont :

- Ajout des cadres d'emploi des agents de la structure multi-accueil située à Gournay.
- Maintien de l'I.F.S.E des agents placés en congé de longue ou de grave maladie dans les mêmes conditions que dans la fonction publique d'Etat.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

18/ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet au 7 octobre 2025

Suite à la fermeture du portage de repas, il a été proposé le reclassement de cet agent sur un autre poste.

L'agent a refusé et demandé le licenciement. C'est pourquoi, il convient de délibérer pour fermer ce poste à temps non complet (30/35^{ème}) à partir du 7 octobre prochain et mettre à jour le tableau des effectifs.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

19/ Autorisation de signer un C.D.I de droit privé, à temps non complet au 1^{er} septembre 2025

Suite au départ en retraite d'un agent, il convient de délibérer pour permettre le recrutement d'un agent en C.D.I de droit privé, à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2025, poste sur la déchetterie de Serqueux.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

20/ Attribution de fonds de concours communautaires 2025

Le comité de pilotage s'est réuni le 5 juin dernier, afin d'étudier les demandes de fonds de concours adressées par les communes. 43 dossiers ont été reçus, 6 d'entre eux n'étaient pas recevables :

- Les mairies de Serqueux et Mont-Rôty pour des travaux liés à la défense incendie, qui ne sont pas prévus au règlement des F.D.C
- Les mairies de St Lucien et Roncherolles en Bray, qui ont fourni un dossier sur des travaux de fonctionnement
- La mairie de la Hallotière pour un dossier qui n'atteint pas le montant minimum de travaux, fixé dans le règlement
- Le Sivos du Bray Est qui ne fait pas partie des collectivités ayant droit (communes).

Les 37 autres dossiers ont été validés par le comité de pilotage. Le montant total des travaux réalisés par les communes s'élève à 2 052 337,71€, l'attribution s'élève à 149 689,71€, pour une enveloppe budgétaire de 150 000€. Une délibération doit être prise pour arrêter les attributions de fonds de concours ci-dessous pour 2025 :

Nom de la commune	Nature des travaux réalisés	imputation comptable investissement	Montant total H.T des travaux	fonds de concours demandé (10%) et validé par le comité de pilotage
Beauvoir en Lyons	restauration de l'église	231	126 652,50 €	10 000,00 €
	réfection toiture bâtiment technique communal	2131	11 826,00 €	1 183,00 €
Ménerval	remplacement vitraux de l'église	213	39 720,70 €	3 972,07 €
	réfection de la mairie et création salle de réunions	213	93 626,78 €	9 362,68 €
Saumont la Poterie	transformation du préau en Mairie	213	53 582,48 €	5 358,25 €
	mise en conformité accessibilité mairie	2131	31 325,00 €	3 132,50 €
Bosc Hyons	aménagement accès PMR au cimetière	212	23 753,05 €	2 375,31 €
Gancourt Saint Etienne	réfection de la toiture de l'ancien presbytère	2131	33 387,70 €	3 338,77 €
	reprofilage rue de Hyaumet	2151	22 063,50 €	2 206,35 €
Mesnil Mauger	menuiserie et isolation local Mairie	2158	17 199,54 €	1 719,95 €
	travaux d'aménagement de voirie	2152	13 868,69 €	1 386,87 €
Avesnes en Bray	remplacement toiture préau de l'école	2135	18 176,14 €	1 817,61 €
La Hallotière	restructuration, reprofilage et renforcement de voirie	2112	50 904,00 €	5 090,40 €
Saint Lucien	reprofilage rue de la Croix Blanche	2151	52 197,50 €	5 219,75 €
Hodeng Hodenger	réfection toiture ancienne cantine	2131	20 346,47 €	2 034,65 €
	renforcement de chaussée	2112	99 159,00 €	9 915,90 €
Le Thil Riberpré	création de parking mairie et mise en sécurité	2151	234 562,75 €	10 000,00 €
Roncherolles en Bray	réhabilitation ancienne mairie en logement	2135	151 887,00 €	10 000,00 €
La Ferté Saint Samson	aménagement place communale	2135	409 989,18 €	10 000,00 €
Haussez	réfection bas clocher de l'église	231	41 169,58 €	4 117,00 €
Mésangueville	rénovation toiture bâtiment technique	2131	12 520,80 €	1 252,08 €
Mont-Rôty	réfection rue de Folleville	2151	76 466,72 €	7 646,67 €
le Mesnil Lieubray	remise en état chemin communal	2151	16 950,00 €	1 695,00 €
Dampierre en	réfection toiture bâtiment communal	231	9 709,39 €	970,94 €

Bray	réalisation parking et aménagement voirie et PMR pour plateau sportif	231	117 650,23 €	10 000,00 €
Mauquenchy	réfection de la toiture du préau de l'école	2131	12 711,00 €	1 271,10 €
	réfection toiture atelier communal	2131	22 910,67 €	2 291,07 €
Sigy en Bray	réfection rejointement mairie	2131	22 440,00 €	2 244,00 €
Pommereux	aménagement stationnement PMR parking Mairie	2135	12 440,00 €	1 244,00 €
Elbeuf en Bray	aménagement voirie accès à la mairie et création stationnement vélo	2151	7 098,00 €	709,80 €
	réfection rue du château	2151	7 552,00 €	755,20 €
Cuy Saint Fiacre	aménagement bâtiment communal	212	10 203,00 €	1 020,30 €
	remplacement éclairage bâtiments communaux	21538	10 700,58 €	1 070,06 €
Argueil	réfection partie de la toiture église	2131	31 613,90 €	3 161,39 €
	création d'un logement communal	2131	15 088,20 €	1 509,00 €
Brémontier Merval	réfection rampants porte entrée église	2135	6 180,38 €	618,04 €
Rouvray Catillon	réfection de la toiture de la salle des fêtes	2131	114705,28	10 000,00 €
TOTAL :			2 052 337,71 €	149 689,71 €

Mme Ancelin est étonnée que la DECI ne soit pas éligible, puisque ce n'est pas précisé dans le règlement de fonds de concours. Elle pensait que les communes qui avaient eu une attribution l'an dernier, ne seraient pas prioritaires cette année. Elle regrette de ne pas avoir été prévenue que son dossier n'était pas recevable. Pour finir, elle regrette que la CC4R trouve plus de 66 000€ à financer pour le stand de tir de « la sentinelle » demandée par la commune de Gournay en Bray, qui est une grande commune ! Elle demande une augmentation de l'enveloppe budgétaire et la possibilité aux communes, dont le projet n'a pas été retenu, de redéposer une autre demande. Sans réponse, elle indique qu'elle votera contre cette délibération.

M. Delwarde répond qu'il a bien entendu la demande de Mme Ancelin, mais que lorsque le règlement d'attribution a été voté en juillet 2024, il l'a été à l'unanimité. Le règlement ne liste pas les projets non retenus. Un débat a eu lieu lors du 1^{er} comité de pilotage de juin 2024, où tous les maires des communes concernées étaient conviés, la question a été posée sur la DECI, et ce genre de projet n'a pas été retenu.

Mme Buquet indique qu'il a été décidé à l'époque de ne pas retenir la défense incendie, car les communes étaient déjà subventionnées à 80%, à ce moment là.

M. Cosquer ajoute qu'au comité de pilotage de 2024, les élus présents étaient tous d'accord sur les travaux retenus dans les Fonds de concours, à savoir les travaux d'investissement de voirie et sur mes bâtiments.

Mrs Quesney et Nottias indiquent que le sujet de la DECI a déjà été débattu en réunion et les élus déjà informés de ce sujet, qui a fait l'objet de question à plusieurs reprises.

Mme Ancelin regrette de ne pas avoir été prévenu du rejet de ce dossier et aurait pu déposer une nouvelle demande.

M. Picard indique qu'il n'appartient pas aux agents de signifier que le dossier n'est pas recevable et que si les débats du comité de pilotage ne sont pas respectés, les élus n'y viendront plus. Il ajoute que le dernier comité de pilotage n'a réuni que 6 personnes présentes et 2 excusées.

M. Nottias indique que l'étude des dossiers a lieu pendant le comité de pilotage et que la date buttoir pour déposer était fixée au 30 mai, sinon, il n'y a pas de limite, et cela devient une histoire sans fin !

M. Hermand demande si tous les dossiers ont été présentés au comité.

M. Delwarde répond que chaque dossier reçu a été présenté et étudié par les membres présents au comité de pilotage.

Mme Bréquigny ajoute que lors de la composition du comité de pilotage, elle a demandé la parité, et la parité n'a pas été respectée. Elle regrette le peu d'élus présent à la dernière réunion.

M. Cosquer ajoute que lors de la réunion du 1^{er} comité de pilotage, le nombre était limité, sinon, il aurait aimé y participer.

M. Delwarde répond qu'il avait proposé 4 élus par ex secteur communautaire, afin que ce comité soit réparti sur tout le territoire. Les élus étaient d'accord à ce moment là.

M. Picard constate que l'étude des fonds de concours est un sujet sensible et qu'il est important de redéfinir les modalités de versement de ces fonds de concours. Il demande aux élus qui souhaitent rejoindre le comité de pilotage de s'inscrire auprès du secrétariat.

Il propose les modifications suivantes :

- Que l'aide financière s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants : ajout des communes de Gaillefontaine, Ferrières-en-Bray et La Feuillie.
- Augmenter l'enveloppe budgétaire annuelle à 250 000€, (supportable par le budget).
- Augmenter la participation financière à hauteur de 15%, dans la limite de 10 000€ par projet. Les projets d'importance pourraient être séquencés.

En conclusion, il est proposé de délibérer ce soir pour modifier le règlement des fonds de concours sur :

- Article Préambule : attribution de l'aide financière aux communes de moins de 3 500 habitants.
- Article 1 : fixer l'enveloppe budgétaire annuelle à 250 000€.
- Article 3 : l'aide financière sera fixée à 15% du montant total H.T dans la limite de 10 000€/projet. L'aide financière sera versée au plus tard, au 30 novembre de l'année n+1.

Les communes comme Gaillefontaine, Ferrières, La Feuillie, ou encore Serqueux ou Mont-Rôty auront jusqu'au 30 juillet 2025 pour envoyer leur dossier de demande au secrétariat de la C.D.C.

Pour les communes dont l'attribution est listée dans le tableau ci-dessus, le montant sera automatiquement augmenté de 5% (pour atteindre les 15%), sans qu'elles ne fassent aucune démarche. Début septembre, le comité de pilotage se réunira pour valider ces propositions, puis passage en conseil de fin septembre pour l'attribution des fonds de concours et enregistrer une décision modificative budgétaire.

Mme Buquet indique qu'il est dommage que ce sujet portant sur la modification des modalités du règlement n'a pas été au préalable débattu en comité de pilotage et que ça ne sert à rien de le réunir. En ce qui concerne les communes de plus de 1 000 habitants, une observation a été faite par la CRC, à l'ex-com-com du canton de Forges.

M. Defromerie serait d'avis à donner 10% par dossier, sans plafonnement du montant des travaux.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

21/ Etude des demandes de subvention 2025

La communauté de communes a été destinataire de nombreux dossiers de demandes de subvention.

Certaines commissions se sont réunies pour étudier ces demandes reçues jusqu'au 30 mai dernier.

L'enveloppe budgétaire annuelle reste inchangée à 400 000€.

Les membres du bureau, lors de la dernière réunion, ont étudié les dossiers et proposent les attributions suivantes :

Domaine de compétence	nom de l'association ou de l'organisme	enveloppe budgétaire annuelle	proposition 2025	enveloppe disponible
Tourisme	office du tourisme de Forges les Eaux	17000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
	Mairie de La Hallotière (parc des houx)		2 000,00 €	
	Total :		17 000,00 €	
Enfance	centre de loisirs CARMA Argueil	50000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
	centre de loisirs de Forges les Eaux		6 000,00 €	
	centre de loisirs les lutins Serqueux		5 500,00 €	
	centre de loisirs de Gaillfontaine		7 200,00 €	
	projet jeunes CARMA		3 500,00 €	
	centre de loisirs de Gournay en Bray		6 000,00 €	
	espace jeunes Gournay en Bray		1 800,00 €	
	Total :		50 000,00 €	
Culture	école intercommunale de musique du Pays de Bray Gournay en Bray	110 000,00 €	37 000,00 €	7 150,00 €
	école de musique de La Feuillie		5 500,00 €	
	école de musique MAPB Forges les Eaux		29 750,00 €	
	association au Bout de la Piste Roncherolles en Bray		5 000,00 €	
	Lire en Bray Forges les Eaux		600,00 €	
	association tourne la page Hodeng Hodenger		600,00 €	
	Provence en Normandie Forges les eaux		500,00 €	
	Société d'histoire du Pays de Bray		2 500,00 €	
	Alliance spectacle Vargas Show Mésangueville		5 000,00 €	
	ABCD Ferrières en Bray		400,00 €	
	Sciences et techniques Ferrières en Bray		500,00 €	
	Les amis de l'ours Cuy St Fiacre		500,00 €	
	Les chemins de traverse Bosc Hyons		5 000,00 €	

	Le Rebours		5 000,00 €	
	La fabrique de Sigy		5 000,00 €	
	Total :		102850,00€	
Sport	A.S.C.A (football) Argueil		12 000,00 €	
	A.S.G Football Gournay en Bray		13 000,00 €	
	R.C.U.S.F (Rugby club union sportive) Forges les Eaux		7 000,00 €	
	La Feuillie Cycliste		5 000,00 €	
	Bois et Vallées VTT		3 000,00 €	
	école de judo Jacques Lemaitre Forges les Eaux		400,00 €	
	Forges Vélo's 76		1 275,00 €	
	Le noble art boxe de Forges les eaux	70 000 €	1 000,00 €	6 725,00 €
	association des jeunes basket de Croisy		1 000,00 €	
	Forges Dojo'76		500,00 €	
	US Hand Ball Forges les Eaux		2 000,00 €	
	ASG Hand Ball Gournay		3 000,00 €	
	A.C.B.E (football) Forges les eaux		9 000,00 €	
	association sportive Gournay natation		3 000,00 €	
	ASG Gym Gournay en Bray		600,00 €	
	Club de tir La Sentinelle Gournay en Bray		1 000,00 €	
	Union forgionne athlétisme		500,00 €	
	Total :		63 275,00 €	
	Action sociale	CARMA (Argueil)		15 000,00 €
Alceol Addict 76			600,00 €	
Banque alimentaire de Rouen et sa région			11 000,00 €	
Forges solidarité			1 000,00 €	
PEP'76 (Gournay en Bray)			10 000,00 €	
Les restaurants du Cœur (Rouen)			3 000,00 €	
Mission locale du Talou (St Nicolas d'Aliermont)		93000,00 €	10 000,00 €	13 400,00 €
association cantonales aux personnes âgées			4 500,00 €	
Auto sages			5 000,00 €	

	Clie du Pays de Bray		5 000,00 €	
	UFCV Normandie		5 000,00 €	
	épicerie itinérante Rouen et sa région		5 000,00 €	
	A.A.S.P La Hallotière		4 500,00 €	
	Total :		79 600,00 €	
Evènementiel ET Autre	comité des fêtes de Nollevall course de caisses à savon		1 000,00 €	
	A.F.S.E (fête du cheval) Forges les eaux		10 000,00 €	
	association du Domaine de Merval		7 000,00 €	
	festival les agités du Manoir		1 000,00 €	
	Passion tracteur collection Gournay en Bray		8 000,00 €	
	Vivre l'expression Gournay en Bray Street festival danse		2 500,00 €	
	A.V.I.M. (aide aux victimes information médiation) Dieppe		500,00 €	
	Pistons Brayons Beaussault fête agricole 20 et 21 septembre 2025	60000,00 €	8 000,00 €	7 500,00 €
	musée de la résistance		800,00 €	
	association des motards du Pays de Bray		1 500,00 €	
	Festival de la viande Forges les eaux		500,00 €	
	Terres de Jim Bois Guillaume festival agricole 12 au 14 septembre		500,00 €	
	A.C.C.A Rouen		200,00 €	
	Trait d'Union Cuy Saint Fiacre		10 000,00 €	
	Saint Michel d'Art Lescourt		1 000,00 €	
Total :		52 500,00 €		
Total :	400000,00 €	365 225,00 €	34 775,00 €	

Le conseil communautaire délibère à la majorité.

Mesdames et messieurs Morda C, Klotz I, Delwarde J.C, Buquet K, Bourguignon F, Hermand T, Henry J.P, Picard E, et Baguet V. ne prennent pas part au vote.

Informations et questions diverses :

M. Mouquet demande des nouvelles de l'avancé du dossier de l'art et la manière.

M. Picard répond que le dispositif l'art et la manière n'existe plus, le nouveau dispositif se nomme : musique à l'école. Les présidents des 3 com-com : Bray Eawy, Londinières et CC4R ont décidé le maintien de cette activité de prestation dans les écoles. Le tarif des interventions n'est pas encore arrêté, pas d'augmentation prévue. Maintien des co-financements. Les 4 agents avaient des statuts différents, c'est pourquoi il a été décidé de rédiger les statuts d'une association de gestion des salaires le 25 juin dernier sous l'égide de l'école de musique de Forges les Eaux car deux intervenants sur les 4, sont déjà salariés de cette école de musique.

Les activités débuteront dans les écoles au 1^{er} octobre. Un 1^{er} appel de fonds sera envoyé dès septembre pour avoir de la trésorerie pour démarrer.

M. Picard ajoute que la com-com des 4 rivières et celle de Bray Eawy avaient été contactées pour être co-financeurs et partenaires de la DASEN sur les classes CHAM (classe horaire aménagée musique) de Forges les Eaux et St Saens à hauteur de 3 000€. Depuis février, la DASEN a continué à considérer que les CHAM existeraient. Pour cela, il a été demandé aux Com-com de Bray Eawy et CC4R de s'engager à continuer de financer les 3000€/CHAM. Une délibération devra être prise en septembre à ce sujet.

M. Henry indique qu'un concert de grande qualité, a eu lieu cette semaine à Gaillefontaine.

M. Decoudre indique qu'il a contacté M. Bertrand par messagerie au sujet du contrat de territoire. Dès son retour, il pourra répondre à ce sujet.

Mme Ancelin indique qu'elle a reçu en mairie un mail lui demandant de communiquer les listes d'opposition dans sa commune, courrier avec en-tête de la Préfecture.

M. Picard lui répond qu'il s'agit évidemment d'une escroquerie.

M. Picard rappelle le passage du tour de France le mardi 8 juillet. La société des courses de Mauquenchy prête leur écran géant qui sera installé sur la place nationale à Gournay en Bray pour suivre l'intégralité de l'étape Amiens Rouen.

M. Picard informe les élus que le prochain conseil aura lieu le jeudi 25 septembre à 18h30, à la salle des fêtes de Beaussault et pour conclure, souhaite un bel été à tous.

Signature des délégués :

Le ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

[A large collection of handwritten signatures in blue ink, including names like E. Broux, Berchamps, and others.]